



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 14 juin 2019

8^{ème} Commission

N° CP-2019-6-8-5

Service instructeur

Direction des Systèmes d'Information

Service consulté

Direction de l'Éducation, de la Culture et des
Sports

POLITIQUE EN FAVEUR DU NUMERIQUE EDUCATIF

APPELS A PROJETS

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les dotations retenues dans le cadre de l'appel à projets « Equipements Mobiles Connectés ». Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique numérique à destination des collèges et vise à accompagner la mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques sur la base d'équipements mobiles connectés, comme les tablettes numériques.

Le montant global des dotations proposé dans ce rapport s'élève à 296 000 € (section investissement).

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 8^{ème} Commission en date du 24 mai 2019.

Dans le cadre de la stratégie PRET (Pour la Réussite Educative de Tous), le Conseil départemental a défini, en partenariat avec l'Éducation Nationale, une nouvelle politique pour le Numérique Educatif, mobilisant un budget de 10M € sur 5 ans (dont 3,4M € sur 3 ans pour le renouvellement du parc informatique).

Un des axes forts de cette nouvelle Politique Numérique concerne l'introduction progressive des équipements mobiles connectés, qui comprennent notamment les tablettes numériques et les smartphones.

La 8^{ème} commission, réunie le 7 décembre 2018, a validé le lancement d'un appel à projets, à destination des collèges, dont le but est d'accompagner la mise en place de nouvelles

pratiques pédagogiques, sur la base d'équipements mobiles connectés. Ces matériels seront partagés entre les élèves, sous la forme de chariot mobile.

Par délibération n°CP-2019-1-8-3 du 18 janvier 2019, la Commission permanente a validé le lancement de cet appel à projets et approuvé le cahier des charges et le calendrier afférents.

Lors du BP 2019, le Conseil départemental a voté une enveloppe de 250 000 € de crédits d'investissements pour cet appel à projets.

1) Objectifs de l'appel à projets :

A travers la mise en œuvre de cet appel à projets, le Département souhaite accompagner le développement de nouveaux usages avec et par le numérique, au service des apprentissages.

Par ailleurs, ce dispositif permettra d'intégrer pleinement les équipements mobiles connectés dans l'écosystème numérique des établissements et d'ajuster le parc informatique, et notamment le nombre d'ordinateurs fixes, au regard des nouvelles pratiques pédagogiques.

2) Critères appliqués dans l'instruction des dossiers :

Les critères de sélection s'appuient sur :

- Le volet pédagogique du projet, et sa cohérence avec le projet d'établissement ;
- Le volet accompagnement avec les besoins en termes de formation ;
- Le volet pilotage, présentant le dispositif de suivi et d'évaluation du projet ;
- Le volet communication, intégrant le plan de communication à destination notamment des parents d'élèves ;
- Le volet technique, présentant le matériel demandé, les conditions de stockage et de sécurisation;
- Le volet financier indiquant les éventuelles possibilités de cofinancement.

Les trois premiers critères ont été évalués avec le concours de la DANE (Délégation Académique au Numérique Educatif).

Le caractère interdisciplinaire du projet et l'optimisation de l'utilisation du matériel sont également pris en compte dans l'évaluation.

Les projets peuvent intégrer les équipements personnels des élèves et des enseignants (BYOD/AVEC) en complément de matériels fournis dans le cadre de cet appel à projets. Pour mémoire, le BYOD/AVEC désigne l'usage, dans le cadre scolaire, d'un équipement numérique personnel dont la responsabilité ne relève ni de l'État ni de la Collectivité.

A noter, enfin, qu'une attention particulière est portée sur les projets intégrant des classes de SEGPA ou d'ULIS.

3) Avis du comité de pilotage :

32 établissements ont déposé un dossier, soit 60% des établissements concernés par cet appel à projets. Ce fort taux de réponse démontre une réelle attente des équipes pédagogiques quant à la mise en place de nouvelles pratiques autour des équipements mobiles connectés.

Un groupe de travail, composé de la DANE, de l'Inspection Académique, et de représentants de chefs d'établissements, s'est réuni le 30 avril dernier pour faire la synthèse de l'analyse des dossiers et préparer une proposition de répartition des dotations.

Le résultat de ce travail et les propositions de dotations et de financements sont présentés dans la liste ci-jointe (annexe 1).

Un classement de l'ensemble des dossiers est présenté en annexe 2.

17 projets sur 32 sont ainsi estimés par le groupe de travail conformes au cahier des charges et éligibles à une dotation ou un financement.

Pour les projets non retenus, les arguments portent principalement sur la qualité et la cohérence du projet par rapport au cahier des charges (projet mono-disciplinaire, plusieurs volets non traités), sur les outils et applications proposées (hors périmètre maîtrisé par la Collectivité et le Rectorat), ou sur un besoin d'approfondissement de la description du projet et des usages pédagogiques.

Compte tenu de la qualité des 17 projets éligibles, il est proposé d'augmenter l'enveloppe de 46 000 € (en mobilisant les crédits sur le budget consacré au renouvellement du parc informatique) afin de pouvoir les prendre tous en compte.

L'enveloppe globale pour cet appel à projets s'élève ainsi à 296 000€.

La mise en œuvre des projets, ainsi que la programmation des formations, est prévue pour le mois de septembre.

Une évaluation sera réalisée début 2020.

Pour mémoire, il est prévu de renouveler l'appel à projets chaque année.

En conclusion, il vous est proposé :

- de valider le classement des projets déposés dans le cadre de l'appel à projets « Equipements Mobiles Connectés » pour l'année 2019, tel que figurant en annexe 2 au présent rapport, et de retenir les projets dont la note globale est égale ou supérieure à 3,
- d'approuver les dotations et financements attribués aux projets retenus pour un montant total de 296 000 €, selon la répartition présentée en annexe 1 au présent rapport,
- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental 2019 sur les imputations suivantes :
 - Programme E159 – Chapitre 21 – Fonction 221 – Nature 21831

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT